

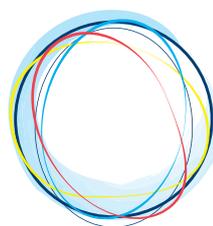
FPM SA

RAPPORT
PILIER 

Décembre 2024



Copyright © 2024 FPM SA
Pour l'inclusion financière en RD Congo
www.fpm.cd



FPM
Pour l'inclusion financière en RD Congo



J'atteste que le présent rapport Pilier III a été établi conformément aux procédures de contrôle interne du FPM SA.

Dimitry Van Raemdonck
Président du Conseil d'administration

I. Introduction	5
II. A propos du FPM SA	5
III. Informations qualitatives	7
1. Stratégie et méthode de gestion des risques	7
2. Gouvernement d'entreprise	11
3. Stratégie de développement et politique commerciale	14
IV. Informations quantitatives	17
1. Ratios prudentiels au 31/12/2024	17
Annexe 1	18
Annexe 2	19





I. Introduction

Le présent rapport Pilier III est établi en application de l'instruction n° 55 de la Banque centrale du Congo relative à la discipline de marché.

Il a pour objet de publier des informations fiables et actualisées tant quantitatives que qualitatives, des institutions financières congolaises afin de donner à toutes les parties prenantes la possibilité d'évaluer correctement leurs situations.

Le présent document constitue le rapport Pilier III qui porte sur la gestion des risques, le gouvernement d'entreprise et la stratégie de développement du FPM SA en vue de promouvoir la discipline de marché dans le secteur financier congolais.

Ces informations sont destinées à tout opérateur soucieux de connaître les activités ou la situation financière du FPM SA et apprécier la nature des risques auxquels il est exposé, ainsi que les modalités de gestion et de maîtrise desdits risques.

II. À propos du FPM SA

Le FPM SA est une société financière reconnue comme un acteur majeur du secteur financier congolais, engagée à promouvoir un système financier inclusif, responsable et durable. Sa mission est de faciliter l'accès au financement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ainsi que des populations à faibles revenus, contribuant ainsi à l'augmentation de leurs gains et à la réduction de la pauvreté en République démocratique du Congo (RDC).

Pour réaliser cette mission, le FPM SA combine une approche technique et financière en offrant des lignes de crédit et des garanties partielles de portefeuille aux institutions financières partenaires. Ces mécanismes permettent de réduire les risques perçus par les prêteurs et d'encourager les financements aux segments de marché souvent considérés comme risqués, mais essentiels pour le développement économique local.

UNE CAPACITÉ RENFORCÉE POUR UNE PLUS GRANDE INCLUSION FINANCIÈRE

En 2024, le FPM SA a significativement renforcé sa capacité d'intervention grâce à de nouveaux financements provenant de partenaires internationaux de premier plan tels que la KfW et la Banque mondiale. Le lancement du mécanisme de garantie partielle de portefeuille de crédits, doté d'une capacité de couverture de près de 200 millions USD, constitue une avancée majeure. Ce dispositif vise à sécuriser les prêts octroyés par les institutions financières aux MPME et à réduire leur exposition aux risques de crédit, tout en facilitant l'accès au financement pour plus d'impact social.

DES PARTENARIATS DIVERSIFIÉS ET STRATÉGIQUES

Le FPM SA collabore étroitement avec un réseau diversifié d'institutions financières partenaires (IFP) comprenant des banques commerciales, des institutions de microfinance (IMF) et des coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC). Ces partenaires jouent un rôle central dans la

réalisation de notre mission en agissant comme des canaux privilégiés pour le financement des MPME et des populations non bancarisées.

En 2024, le FPM SA a également entamé des négociations avancées avec des partenaires internationaux tels que DFC (U.S. International Development Finance Corporation) pour une garantie de portefeuille de crédit du FPM SA, ainsi qu'avec FMO (Société néerlandaise de financement du développement) pour une ligne de financement décaissée en décembre 2024. Ces alliances stratégiques visent à sécuriser le portefeuille de crédit du FPM SA, à diversifier les sources de financement et à consolider notre capacité à soutenir les institutions financières congolaises.

UNE CROISSANCE SOUTENUE ET UNE PERFORMANCE FINANCIÈRE SOLIDE

Le portefeuille de crédits du FPM SA a atteint 50,4 millions USD au 31 décembre 2024, enregistrant une croissance de 61% par rapport à fin 2023. Cette performance, conjuguée à une gestion prudente des risques, a permis d'améliorer de manière significative les revenus opérationnels et de renforcer la profitabilité

de la société. Le résultat net positif de 2408 millions CDF au 31 décembre 2024, contre une perte de 883 millions CDF en 2023, témoigne de la solidité financière et de l'efficacité des stratégies mises en œuvre.

UN ENGAGEMENT DURABLE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Au-delà de l'accès au financement, le FPM SA s'engage activement dans l'accompagnement technique des institutions financières partenaires pour renforcer leurs capacités opérationnelles et leur conformité aux normes réglementaires et internationales, grâce à son partenariat et sa synergie avec le FPM ASBL. Cet accompagnement couvre notamment la gestion des risques, l'amélioration des processus internes et l'adhésion aux standards de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT).

À travers ces actions, le FPM SA contribue non seulement à l'inclusion financière, mais également à la résilience et à la stabilité du secteur financier congolais. Notre engagement pour l'avenir est de continuer à innover et à collaborer avec nos partenaires afin d'étendre notre impact positif sur l'économie congolaise.



III. Informations qualitatives

1. STRATÉGIE ET MÉTHODE DE GESTION DES RISQUES

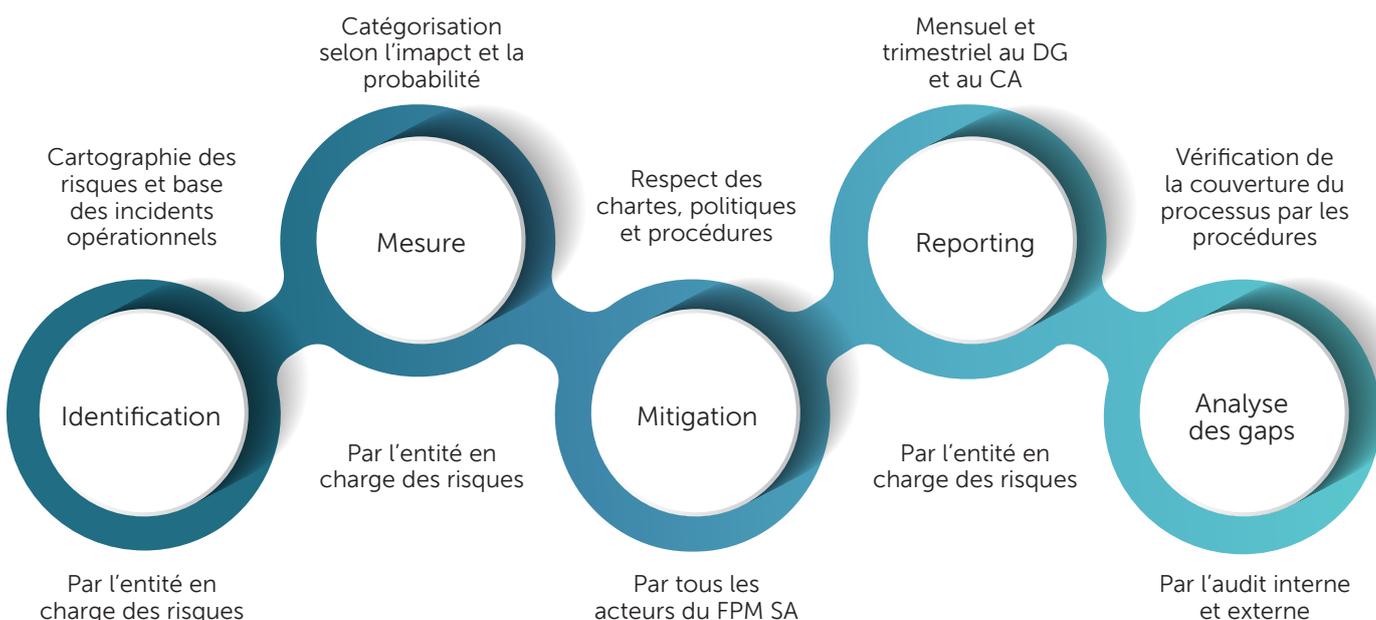
Le FPM SA intègre la gestion des risques dans sa culture d'entreprise, dans la planification stratégique, dans la prise de décision et l'allocation des ressources. Une approche coordonnée permet à la direction de gérer les risques de manière efficace.

La gestion des risques constitue donc l'un des piliers du dispositif de gouvernance du FPM SA. Le dispositif repose sur les axes suivants :

- **Identification** des risques : via une cartographie actualisée par ligne métier et une base d'incidents alimentée par les opérationnels.
- **Mesure** des risques : classification selon probabilité et impact (mineur, modéré, majeur, matériel).
- **Atténuation** des risques : respect strict des procédures, suivi du respect des limites d'appétence validées par le Conseil d'administration au niveau des responsables des lignes métiers.
- **Reporting** : par des rapports mensuels à la Direction générale et trimestriels au Comité spécialisé d'éthique, risques et conformité qui émane du Conseil d'administration.
- **Analyse des gaps** : le FPM SA effectue un comparatif entre les mécanismes de prévention et les réponses aux incidents afin de déterminer l'efficacité de la procédure ou de la stratégie de gestion des risques pour ce processus. Cela implique également une veille sur les tendances émergentes en matière de risques et l'amélioration constante des processus.



■ Matrice de gestion des risques du FPM SA



■ Plan de continuité des activités.

Dans le cadre de notre stratégie de gestion des risques, en conformité avec les Instructions 22 et 36 de la Banque centrale du Congo, le FPM SA a mis en place un Plan de continuité des activités (PCA) robuste et structuré, visant à assurer le maintien de ses opérations essentielles en cas d'événements perturbateurs majeurs.

Ce plan a pour objectif de minimiser les impacts financiers, opérationnels et réputationnels liés à des incidents imprévus, tels que des interruptions technologiques, des catastrophes naturelles ou des crises sécuritaires.

Le PCA repose sur une analyse approfondie des risques et de leurs impacts potentiels sur nos activités critiques. Il comprend des procédures spécifiques pour la reprise rapide des systèmes d'information, la gestion des ressources humaines en situation d'urgence et la continuité des relations avec nos partenaires financiers.

Des tests réguliers sont effectués pour garantir l'efficacité du plan et identifier les axes d'amélioration.

Cette approche proactive permet au FPM SA de renforcer sa résilience opérationnelle et d'assurer une continuité de service fiable pour ses partenaires et bénéficiaires, tout en consolidant la confiance des parties prenantes dans la solidité de son organisation.

1.1. La fonction Gestion des risques

La fonction Gestion des risques est responsable du pilotage de la politique de gestion des risques. Dans ce cadre, conformément à la réglementation de la Banque centrale du Congo, la fonction gestion des risques a pour rôle :

- D'élaborer une politique de gestion des risques qui décrit des procédures permettant de détecter, d'analyser, de mesurer, de surveiller, d'atténuer et de maîtriser les risques ;
- De coordonner et de surveiller globalement l'exécution de la politique d'appétence aux risques définie par le Conseil d'administration ;
- De procéder à un examen régulier des systèmes de mesure des risques afin d'en assurer la pertinence au regard notamment de l'évolution de l'activité, de son environnement et du profil des risques du FPM SA ;
- D'émettre un avis préalable avant tout lancement de nouveau produit, de nouvelle activité, de toute modification substantielle dans la politique de commercialisation d'un produit ;
- D'organiser une procédure d'escalade en cas de non prise en compte de son avis.

Afin de lui assurer son indépendance, la fonction Gestion des risques bénéficie d'un positionnement hiérarchique immédiatement inférieur à la direction générale. Elle est pilotée par un directeur des risques, directement rattaché au directeur général du FPM SA.

1.2. Modalité de définition du cadre d'appétence pour les risques

1.2.1. Alignement stratégique

Notre cadre d'appétence pour les risques repose sur les principes suivants :

- **Engagement du Conseil d'administration :**
Le Conseil d'administration a approuvé le cadre d'appétence pour les risques et en assure la supervision continue. Il reconnaît l'importance cruciale de la gestion des risques pour notre institution et est pleinement engagé à soutenir les initiatives visant à garantir une gestion efficace des risques.
- **Définition de l'appétence pour les risques :**
Nous avons défini clairement notre appétence pour les risques en fonction de notre stratégie commerciale, de nos objectifs financiers et de notre tolérance au risque. Cette appétence pour les risques est alignée sur notre mission, nos valeurs, notre cadre d'impact et notre culture d'entreprise.
- **Identification des risques :**
Nous avons mis en place des processus robustes d'identification et d'évaluation des risques pour identifier les risques auxquels nous sommes exposés, y compris les risques opérationnels, de crédit, de marché, de liquidité, de conformité et autres risques pertinents.
- **Établissement de limites et de seuils :**
Sur la base de notre appétence pour les risques, nous avons défini des limites et des seuils pour chaque type de risque afin de contrôler notre exposition et de prendre des mesures appropriées en cas de dépassement de ces limites.
- **Surveillance et rapports :**
Nous surveillons régulièrement nos risques par le biais de processus de surveillance et de rapports solides. Nous nous assurons que les informations pertinentes sont communiquées de manière opportune aux parties prenantes appropriées, y compris à l'administration.
- **Révision et amélioration continue :**
Nous sommes engagés dans un processus continu d'examen et d'amélioration de notre cadre

d'appétence pour les risques afin de nous adapter aux évolutions du marché, de la réglementation et de notre environnement opérationnel.

1.3. Dispositif de gestion par type de risques

1.3.1. Risque de crédit

Le principal risque auquel le FPM SA est exposé est le défaut potentiel de ses emprunteurs. Sa gestion repose sur :

- L'analyse rigoureuse de la situation financière du client ou du prospect, de son dispositif de gestion des risques et de son contrôle interne.
- Le suivi régulier, à travers des évaluations trimestrielles de ses indicateurs financiers et opérationnels.
- La mise en place de clauses de sauvegarde, fixant des seuils à respecter dès l'entrée en relation et durant toute la période du prêt.

L'atténuation du risque de crédit encouru par le FPM SA s'appuie sur deux paramètres. Tout d'abord, il y a la prise en compte de la situation financière globale du fonds. Ensuite, il faut connaître suffisamment le client, comprendre ses antécédents financiers et sa situation ainsi que son comportement financier général, afin d'évaluer le risque de défaut de remboursement.

En 2024, les prêts accordés à nos clients sont restés dans toutes les limites de concentration approuvées par le Conseil d'administration.

1.3.2. Risque stratégique

Le modèle économique du FPM SA repose en partie sur la gestion de fonds des tiers. Un retrait de ces fonds constituerait une menace importante pour notre rentabilité et notre capacité à soutenir le développement des MPME. Ce risque stratégique est étroitement lié aux priorités de ces partenaires et aux performances du programme.

Afin d'atténuer ce risque, le FPM SA met en œuvre plusieurs stratégies : diversification de nos sources de financement, amélioration continue de l'efficacité opérationnelle du programme, renforcement de notre conformité aux exigences des bailleurs de fonds, et communication transparente avec ces derniers pour anticiper et répondre à leurs attentes. Le FPM SA effectue également une veille stratégique pour identifier de nouvelles opportunités de partenariats et de financement.

1.3.3. Risque opérationnel

Le risque opérationnel découle de défaillances internes, d'erreurs humaines ou d'événements externes.

Pour le maîtriser, FPM SA :

- Alloue un seuil spécifique de fonds propres pour couvrir ce risque, conformément à l'instruction 14 de la Banque centrale du Congo.
- Adopte une stratégie préventive, fondée sur le recrutement de profils compétents, leur formation continue et le respect d'une culture éthique formalisée dans son code de conduite.
- Renforce ses procédures internes, incluant une sélection rigoureuse des prestataires externes et la protection renforcée de son système d'information.
- Automatise les processus critiques pour limiter les erreurs humaines, notamment via des solutions de vérification client.

1.3.4. Risques de cybercriminalité

En complément du dispositif de gestion des risques opérationnels, le FPM SA renforce ses mesures de cybersécurité, incluant :

- Tests périodiques de vulnérabilité et d'intrusion.
- Politique de sensibilisation du personnel aux cybermenaces.
- Collaboration avec prestataires spécialisés.
- Intégration des cyber risques dans le PCA.

1.3.5. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le FPM SA ne puisse pas faire face à ses flux de trésorerie sortants ou à ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable, concernant :

- Les nouveaux investissements ;
- Les remboursements des emprunts ;
- Les charges opérationnelles décaissables ;
- Les appels des crédits garantis.

Pour ce faire, le FPM SA analyse des gaps de liquidité par maturité en vue :

- D'éliminer les impasses statiques de liquidité ;
- De réorienter le risque d'exposition par institution financière sur fonds propres ;
- De prévoir le placement des excédents ;
- De prévoir les appels de fonds sur les engagements des bailleurs qui sont ouverts ;
- De choisir les institutions financières solides pour effectuer des placements de fonds adossés aux crédits garantis.

Dans sa politique de gestion du risque de liquidité, le FPM SA vise en priorité à assurer ses investissements à un coût optimal, par un dispositif devant permettre le respect de l'alignement aux contraintes réglementaires et internes de liquidité.

1.3.6. Risque de taux d'intérêt

Il existe deux principales sources de risque de taux d'intérêt pour le FPM SA.

La première est la sensibilité au taux d'intérêt associée à la marge nette entre le taux que le FPM SA applique à ses actifs (taux des prêts) et le taux auquel il contracte les emprunts qui financent ces actifs.

Le taux contractuel des emprunts étant fixe et en devise étrangère, le FPM SA offre aussi un taux d'intérêt fixe à ses clients.

Suivant le modèle d'affaire du FPM SA, la seconde source de risque de taux d'intérêt est la sensibilité au taux d'intérêt du revenu tiré du financement reçu et placé en dépôt par rapport au taux de refinancement proprement dit.

Pour mesurer son degré d'exposition actuel et futur à ce risque, le FPM SA recourt à l'analyse des gaps entre ressources et emplois par maturité, par tranche de taux, par fonds sous gestion et par clientèle, entre ressources et emplois. Cette mesure permet au FPM SA de déterminer l'assiette du risque de taux d'intérêt.

1.3.7. Risque de change

Le risque de change encouru par FPM SA trouve pour l'essentiel son origine dans :

- Le réemploi en monnaie étrangère, pour des raisons réglementaires, de son capital social libéré libellé en monnaie locale ;
- La conservation de ses fonds propres complémentaires en monnaie étrangère.

Eu égard au type de risque de change qu'il encourt, le FPM SA veille quotidiennement à préserver sa position de change qui est contrôlée mensuellement par le « ratio de la position de change » comme indicateur de pilotage de ce risque.

1.4. Dispositif de contrôle interne

Le contrôle interne au FPM SA est un élément essentiel de notre gouvernance d'entreprise, visant à assurer la conformité aux réglementations de la BCC (Banque centrale du Congo), à protéger nos actifs, à garantir l'exactitude de nos données financières et à promouvoir

une culture de responsabilité et de transparence. Notre dispositif global de contrôle interne est conçu pour être efficient, efficace et en conformité avec les normes et les exigences réglementaires.

Le dispositif de contrôle interne du FPM SA est constitué de trois fonctions complémentaires.

1.4.1. Le contrôle permanent de premier niveau

Il est assuré directement par les unités opérationnelles. Il s'agit principalement du contrôle hiérarchique qui est consacré dans chaque procédure métier.

1.4.2. Le contrôle permanent de deuxième niveau

Il est assuré, a posteriori et de façon récurrente, par des équipes dédiées non impliquées dans les fonctions opérationnelles, à savoir :

- **La fonction de contrôle permanent** des activités opérationnelles ;
- **La fonction de conformité** ;
- **La fonction de gestion de risque.**

Au vu de sa taille et de son modèle d'affaires et sur autorisation préalable de la Banque centrale du Congo, le FPM SA a fusionné les fonctions de gestion des risques et de la conformité.

1.4.3. Le contrôle périodique de troisième niveau

Il est assuré par **la fonction audit interne**, fonction pour laquelle le FPM SA a opté pour une externalisation partielle sur autorisation préalable de la Banque centrale du Congo.

1.5. Dispositif de contrôle de conformité

Conformément à l'instruction n°17, modification 3 de la Banque centrale du Congo, le FPM SA s'est doté d'une politique de conformité approuvée par son Conseil d'administration. Ce cadre définit les principes fondamentaux de gestion du risque de non-conformité et encadre l'ensemble des obligations légales, réglementaires et internes de l'institution.

Deux politiques majeures structurent ce dispositif :

- La politique générale de conformité, couvrant les exigences réglementaires et internes.
- La politique de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT-P), dont la dernière mise à jour date de septembre 2024.

Par ailleurs, le FPM SA dispose des politiques et des procédures internes régissant les normes d'éthique, de déontologie, de prévention des conflits d'intérêts, de gestion des plaintes, de la corruption et du droit d'alerte éthique au sein d'une entreprise qui sont aussi sous la supervision du Directeur des risques et conformité.

Enfin, dans l'objectif de détecter et de signaler toute tentative d'utilisation malveillante du système financier à des fins de blanchiment de capitaux, financement du terrorisme et prolifération d'arme de destruction massive, le FPM SA a mis en place un dispositif comportant les composantes suivantes :

- La connaissance approfondie des clients et des partenaires (**KYC/KYP**) : vérification de l'identité, collecte d'informations sur leur activité, leur profil de risque et leurs parties liées.
- La **conservation** sécurisée des données : archivage des informations sur les clients / partenaires pendant la durée légale requise ;
- La **formation** et sensibilisation du personnel : pour identifier les signes révélateurs des clients ou des partenaires suspects.
- Le **partage** d'expérience annuel avec les institutions financières partenaires sur les sujets communs de lutte contre le blanchiment des capitaux.
- La **déclaration** des clients / partenaires suspects aux autorités compétentes : les procédures internes consacrent l'obligation de signalement.

2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1. Actionnariat

En juin 2024, le FPM SA a procédé à une augmentation de capital qui a porté son capital social de 23 432 100 USD à 32 461 400 USD, soit une hausse de 9 029 300 USD. Cette augmentation a été réalisée grâce à l'apport supplémentaire de la KfW, l'un des principaux partenaires et actionnaires du FPM SA.

L'augmentation du capital s'inscrit dans notre stratégie de développement à long terme et vise à consolider notre résilience face aux risques financiers, tout en facilitant l'accès au financement. Cette initiative démontre l'engagement des actionnaires à accompagner durablement la mission du FPM SA et à soutenir les efforts de développement économique et social du pays.

Ainsi, la structure de l'actionnariat du FPM SA se présente comme suit :

La KfW : banque de développement allemande, fait partie intégrante de la KfW Bankengruppe, qui est l'une des banques de promotion de développement

les plus importantes et les plus expérimentées du monde. La KfW est chargée, au nom du gouvernement fédéral allemand, de l'exécution de la coopération financière allemande à travers le monde. Elle est active en RD Congo depuis 2004 et détient 67,72% de l'actionnariat. Dans le cadre de sa participation au capital du FPM SA, la KfW intervient en nom propre, mais agit en qualité de fiduciaire pour le compte de la République démocratique du Congo. Cette structure de participation reflète l'engagement fort en faveur de la transparence et de l'alignement des intérêts entre le gouvernement allemand et le gouvernement congolais, visant à maximiser l'impact des financements dédiés à l'inclusion financière et au développement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) en RDC.

La Société belge d'Investissement pour les Pays en Développement (BIO) : est l'institution de financement du développement de la coopération belge visant à soutenir l'émergence d'un secteur privé fort dans les pays en développement et permettre ainsi l'accès à une croissance et à un développement durable. BIO investit directement et indirectement dans des projets du secteur privé et apporte de cette façon une contribution structurelle à la croissance socio-économique des pays d'accueil ; elle détient 24,64 % de l'actionnariat.

Cordaid est une organisation de développement internationale ayant son siège social à La Haye (Pays-Bas). Sa mission est de créer des communautés florissantes et autonomes dans les zones touchées par les conflits. Cordaid investit principalement dans des États fragiles et complexes et a ainsi été attirée dès le départ par cette initiative. Il était donc important d'assister le développement du secteur des institutions financières au travers d'un investissement dans ce fonds et d'accroître l'accès au financement pour une grande partie de la population non bancarisée. Elle détient 12,32% de l'actionnariat.

INCOFIN cvso est une Société coopérative à finalité sociale (SCFS) belge investissant dans des institutions de microfinance durables situées dans des pays en développement, qui offrent des services adaptés aux petites entreprises locales et souhaitent apporter une valeur ajoutée sur le plan social ; elle détient 0,31% de l'actionnariat.

2.2. Conseil d'administration

Nous croyons fermement que la composition du Conseil d'administration est essentielle pour assurer une gouvernance efficace, une prise de décision éclairée et la réalisation de nos objectifs stratégiques. Nous nous engageons à sélectionner des membres du conseil qui apportent un large éventail de compétences, d'expériences professionnelles et de perspectives pour

guider notre institution vers un succès durable.

2.2.1. Critères de sélection

- **Compétences clés** : Nous identifions les compétences essentielles nécessaires pour assurer une gouvernance robuste et une supervision adéquate des activités du FPM SA. Cela inclut une expertise en finance, en gestion des risques, en conformité réglementaire, en technologie, en droit, en audit et en stratégie commerciale.
- **Expérience professionnelle** : Nous recherchons des individus ayant une expérience professionnelle étendue et pertinente dans le secteur financier, ainsi qu'une connaissance approfondie des marchés locaux et internationaux.
- **Intégrité et engagement** : Nous accordons une grande importance à l'intégrité personnelle, à l'éthique professionnelle et à l'engagement envers les valeurs et les objectifs du FPM SA.

2.2.2. Composition du conseil

En 2024, le FPM SA a considérablement renforcé et diversifié son Conseil d'administration, passant de **3 membres en décembre 2023 à 10 membres en décembre 2024**. Cette expansion s'inscrit dans le cadre de notre engagement à nous conformer aux exigences de taille et de structuration des comités spécialisés, ainsi qu'aux critères de nationalité et de genre consacrés par la réglementation et la législation bancaire en République démocratique du Congo.

Dans cette optique, nous avons recruté **cinq administrateurs congolais** afin de garantir une meilleure représentativité locale et d'enrichir les débats stratégiques par une compréhension approfondie du contexte économique et financier congolais. De plus, le FPM SA a accueilli **deux administratrices**, affirmant ainsi sa volonté de promouvoir la diversité de genre au sein de ses instances dirigeantes et de se conformer aux normes en matière de parité.

Le Conseil d'administration comprend désormais **deux administrateurs exécutifs**, dont le rôle est d'assurer une liaison efficace entre la gestion opérationnelle et les orientations stratégiques définies par le Conseil. Leur présence permet d'améliorer la réactivité et l'efficacité dans la mise en œuvre des décisions prises tout en garantissant une supervision adéquate des opérations. Cette évolution renforce non seulement notre gouvernance, mais permet également d'améliorer l'efficacité et la transparence des décisions prises par

notre Conseil d'administration.

Le conseil d'administration du FPM SA se présente donc comme suit :

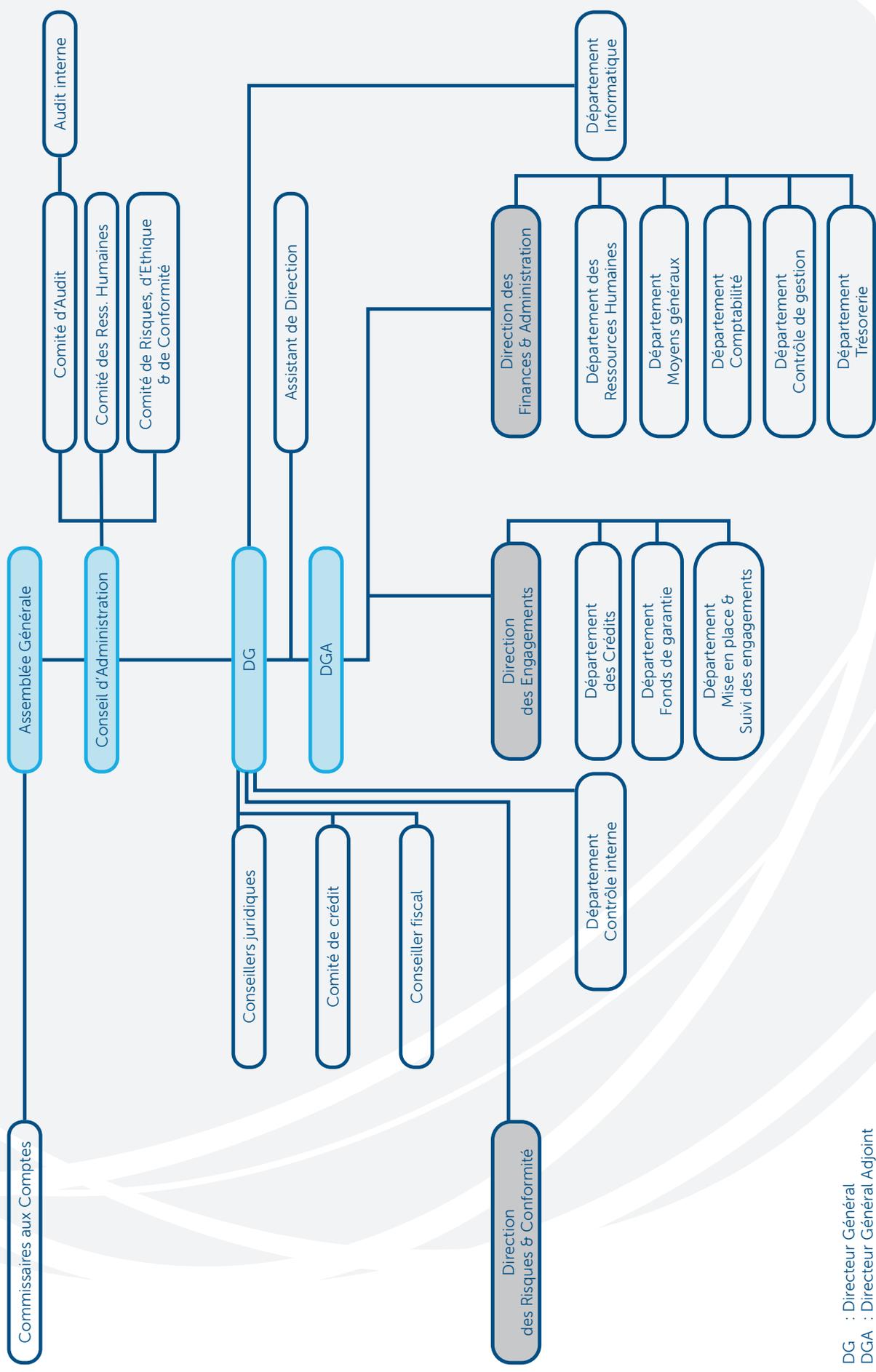
Nom	Qualité	Catégorie d'administrateur
Dimitry Van Raemdonck	Président	Indépendant
Michèle Husson	Membre	Non-exécutif
Yvonne Chika	Membre	Indépendant
Bruno Kambaja	Membre	Indépendant
Bruno Degoy	Membre	Non-exécutif
Vincent De Brouwer	Membre	Indépendant
Bertrand Mignot	Membre	Non-exécutif
Aimée Kahindo	Membre	Indépendant
Patrick Nkongo	Membre	Exécutif
Séraphin Mukuta	Membre	Exécutif

2.2.3. Les comités spécialisés.

Dans le cadre de sa mise en conformité avec la récente instruction n°54 de la BCC sur le gouvernement d'entreprise des sociétés financières, tous les comités spécialisés requis par la BCC ont été mis en place au sein du FPM SA. Ainsi, nous avons :

- **Le comité d'audit** : est chargé de superviser et de s'assurer du bon fonctionnement de la fonction de contrôle interne de 3e niveau ainsi que des auditeurs externes du FPM SA et, plus globalement, du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne du FPM SA.
- **Le comité des risques, éthique et conformité**, fusionné sur autorisation de la BCC : il assiste le Conseil d'administration pour le pilotage de la politique des risques et de la politique de conformité. À ce titre, le comité des risques formule des recommandations visant à renforcer l'efficacité des contrôles, en vue d'une maîtrise adéquate des risques inhérents et résiduels relatifs à l'activité du FPM SA.
- **Le comité des ressources humaines** : Il assiste le Conseil d'administration dans la sélection, la proposition à l'Assemblée générale des membres du Conseil d'administration et la nomination du Directeur général, du Directeur général adjoint, des membres des différents comités spécialisés ainsi que des cadres de direction afin d'assurer la transparence du processus.

2.2.4. Structure organisationnelle du FPM SA



DG : Directeur Général
 DGA : Directeur Général Adjoint

2.3. Principes de rémunération des dirigeants et des employés

Au FPM SA, nous croyons fermement que nos employés sont notre atout le plus précieux. Nous nous engageons à offrir une rémunération compétitive et équitable, ainsi que des avantages sociaux attrayants, pour reconnaître la valeur et le talent de nos collaborateurs.

2.3.1. Équité et transparence

Nous nous engageons à une politique de rémunération fondée sur l'équité et la transparence. Nous évaluons les rémunérations en fonction des compétences, de l'expérience, de la performance et du niveau de responsabilité de chaque collaborateur.

2.3.2. Rémunération compétitive

Nous nous efforçons de proposer une rémunération compétitive qui reconnaît la valeur et la contribution de nos collaborateurs.

2.3.3. Avantages sociaux

En plus d'une rémunération compétitive, nous offrons une gamme complète d'avantages sociaux visant à soutenir le bien-être et le développement professionnel de nos employés.

2.3.4. Reconnaissance de la performance

Nous croyons en la reconnaissance de la performance exceptionnelle et nous récompensons nos collaborateurs pour leurs contributions significatives à notre succès.

2.3.5. Engagement envers la diversité et l'inclusion

Nous sommes engagés à promouvoir la diversité et l'inclusion dans tous les aspects de notre entreprise, y compris en matière de rémunération.

2.4. Principe d'exercice du droit d'alerte des fonctions sensibles vers le CA.

L'alerte des responsables des fonctions-clés de contrôle interne au Conseil d'administration s'effectue au travers des rapports qu'ils soumettent trimestriellement aux différents comités spécialisés du Conseil d'administration.

3. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ET POLITIQUE COMMERCIALE

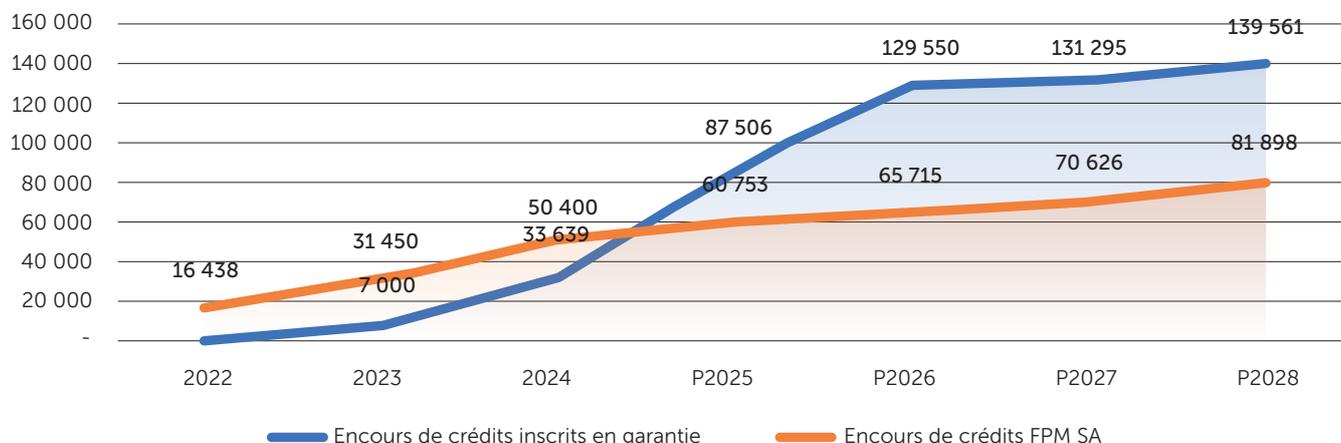
3.1. Orientations stratégiques et grands axes de développement

Dans la poursuite des objectifs fixés par notre Conseil d'Administration, nous avons mis en place une stratégie de développement qui repose sur :

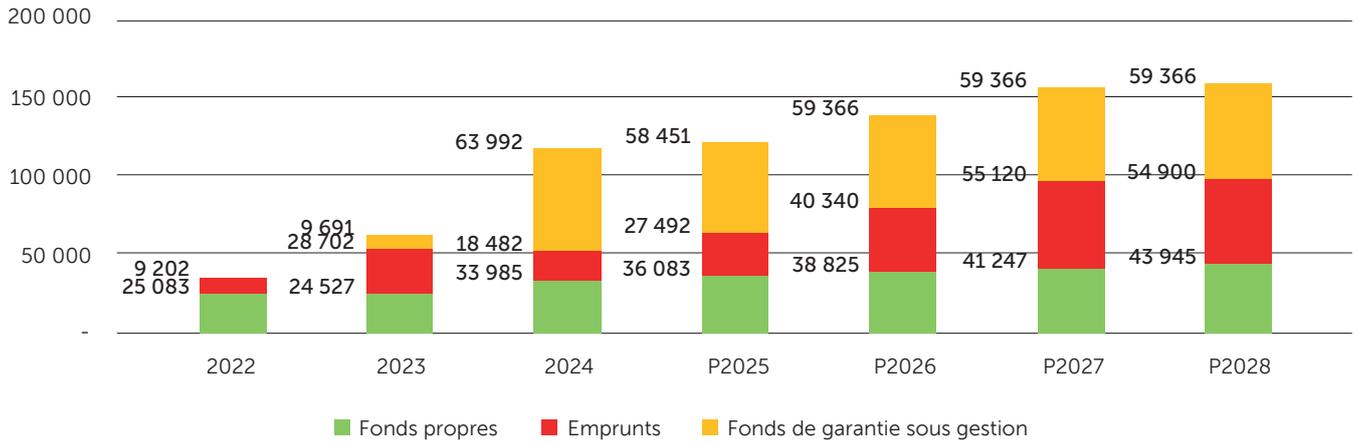
- Une forte croissance du portefeuille de crédit et un renforcement du segment COOPEC et IMF ;
- Un déploiement du Fonds de garantie de la Banque mondiale et de la KfW ;
- Des activités diversifiées et complémentaires permettant de maximiser l'impact social souhaité ;
- Une réduction du risque des IFP grâce aux fonds de garantie, permettant une augmentation du financement des segments desservis ou perçus comme plus risqués pour plus d'impact social ;
- Une diversification des sources de revenus ;
- Une rentabilité soutenue par la gestion du fonds de garantie ;

3.1.1. Développement projeté des activités

Développement des activités en K USD

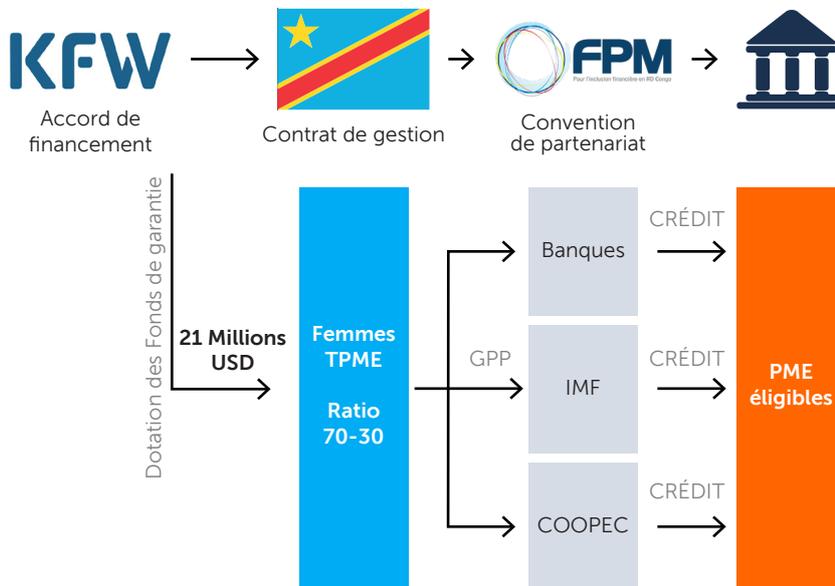


Evolution des ressources en K USD

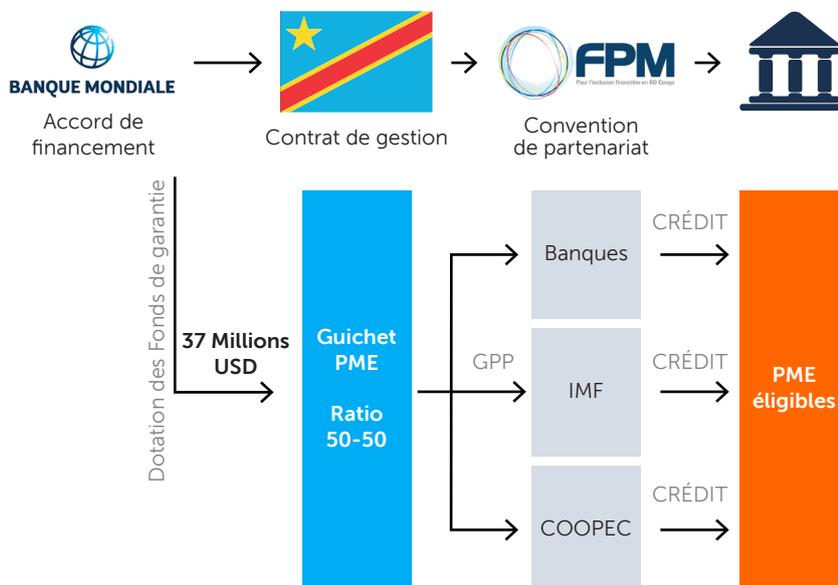


3.1.2. Focus sur le fonds de garanties

Le FPM SA, gestionnaire de confiance des fonds de garantie de la KfW



Le FPM SA, gestionnaire de confiance des fonds de garantie de la Banque mondiale



3.2. Informations prévisionnelles sur les objectifs annuels ou pluriannuels

Au terme de notre plan d'affaires 2024-2028, nous voulons confirmer le FPM SA comme institution financière rentable à fort impact social.

	Historique				Budget	Projections financières		
Compte de résultats	R'2021	R'2022	R'2023	R'2024	B'2025	P'2026	P'2027	P'2028
Produit net bancaire	2 053	1 882	2 208	3 912	5 715	7 248	8 019	8 740
Charges d'exploitation	(1 538)	(1 920)	(2 227)	(2 796)	(3 337)	(3 169)	(3 314)	(3 420)
Résultat net	260	(596)	(290)	879	1 200	2 555	3 002	3 379

Bilan	R'2021	R'2022	R'2023	R'2024	B'2025	P'2026	P'2027	P'2028
Actifs	36 669	34 860	60 425	117 983	131 777	133 665	150 916	159 365
Disponibles	15 674	17 973	29 911	65 206	86 000	77 142	84 441	75 601
Crédits	20 400	16 378	32 850	50 400	60 753	60 614	70 507	81 758
Actifs immobilisés	179	122	359	325	689	715	578	471
Passifs	36 669	34 860	60 425	117 983	133 777	133 665	150 916	159 365
Dettes	11 294	9 778	38 974	83 067	95 022	94 840	109 668	115 421
Fonds de garantie sous gestion	-	-	9 566	63 992	53 429	53 429	53 429	59 366
Fonds empruntés	10 702	9 202	28 702	18 482	40 560	40 340	55 120	54 900
Fonds propres	25 375	25 083	24 527	34 916	36 756	38 825	41 247	43 945

IV. Informations quantitatives

1. RATIOS PRUDENTIELS AU 31/12/2024

TITRES	RATIOS	SOLDES CUMULÉS	RÉSULTATS	NORMES	STATUTS
Solvabilité	Fonds propres de base Catégorie 1	95 728 071 858			
	Total risques bancaires	249 999 483 325	38%	≥ 6%	CONFORME
	Fonds propres additionnels acceptés	—			
	Total risques bancaires	249 999 483 325	0%	≤ 1,5%	CONFORME
	Fonds propres de base	95 894 209 337			
	Total risques bancaires	249 999 483 325	38%	≥ 7,5%	CONFORME
	Fonds propres complémentaires acceptés	166 137 479			
	Total risques bancaires	249 999 483 325	0%	≤ 2,5%	CONFORME
	Fonds propres réglementaires	95 894 209 337			
	Total risques bancaires	249 999 483 325	38%	≥ 10%	CONFORME
Position de change	Position nette de change - Equivalent Capital libéré en devise	91 802 373 933	96%	≤ 15%	NON CONFORME
	Fonds propres réglementaires	95 894 209 337			
Liquidité en CDF	Liquidité en CDF pondérée	419 516 572			
	Total engagements en CDF	7 003 860	5990%	> 100%	CONFORME
Liquidité en M. E.	Liquidité en M. E. pondérée	58 440 792 674			
	Total engagements en M. E.	1 237 316 244	4723%	> 100%	CONFORME
Liquidité globale	Liquidité globale pondérée	58 860 309 246			
	Total engagements	1 244 320 104	4730%	> 100%	CONFORME
Transformation à M. et L.T.	Fonds propres réglementaires et ressources permanentes	148 463 753 750			
	Total actifs immobilisés et emplois longs	117 462 069 000	126%	> 80%	CONFORME
Division des risques	Total des risques dépassant 25% des fonds propres réglementaires	—			
	Fonds propres réglementaires	95 894 209 337	0%	≤ 25%	CONFORME
	Total des grands risques encourus sur les bénéficiaires > 10% des fonds propres réglementaires	109 534 702 200			
	Fonds propres réglementaires	95 894 209 337	114%	≤ 800%	CONFORME
Capital minimum	Actif comptable net - Passif exigible	335 252 637 791 (239 358 428 454)	33 705 547 USD	5 Millions USD	CONFORME
Risques opérationnels			10 197 878 708 CDF		

Annexe 1

Tableau XI : QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Libelle	Valeur de période concernée (1er semestre ou fin de l'exercice comptable)	Valeur de période concernée	Valeur du trimestre précédent (N-1)	Valeur du trimestre précédent (N-2)	Valeur du trimestre précédent (N-3)
Crédit en retard de paiement (≤ à 30 jours de retard) (1)	—	—	—	—	—
Crédit en retard de paiement (≤ de 31 à 60 jours de retard) (2)	—	—	—	—	—
Crédit en retard de paiement (≤ de 61 à 90 jours de retard) (3)	—	—	—	—	—
Crédit en retard de paiement (≤ de 91 à 180 jours de retard) (4)	—	—	—	—	—
Crédit en retard de paiement (≤ de plus de 180 jours de retard) (5)	—	—	—	—	—
Provisions pour crédit non recouverts (6)	—	—	—	—	—
Crédit non recouverts brut (7) = (1) + (2) + (3) + (4) + (5)	—	—	—	—	—
Crédit non recouverts nets (8) = (1) + (2) + (3) + (4) + (5)	—	—	—	—	—
Taux de provisionnement de crédits non recouverts (9) = (6) / (7) en %	—	—	—	—	—
Total crédit nets (10)	143 391	143 391	133 944	116 701	94 381
Total crédit bruts (11)	143 391	143 391	133 944	116 701	94 381
Fonds propres (12)	97 328	97 328	96 810	94 745	67 884
Part des crédits non recouverts bruts/ Total crédits bruts (13) = (7) / (11) en %	—	—	—	—	—
Part des crédits non recouverts nets/ Total crédits nets (14) = (8) / (10) en %	—	—	—	—	—
Part des crédits non recouverts nets/ Fonds propres (15) = (8) / (12) en %	—	—	—	—	—
Total crédits non recouverts sortis du bilan	—	—	—	—	—

Annexe 2

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERIMAIRES AU 31 DECEMBRE 2024



FPM S.A.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Le 29 mars 2025



Sommaire

1. ***Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024***
2. ***Etats financiers annuels au 31 décembre 2024***
 - ***Actif***
 - ***Passif***
 - ***Comptes de résultat***
 - ***Etat de variation des capitaux propres***
 - ***Tableau des Flux de trésorerie***
 - ***Notes sur les états financiers annuels***



1. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



A l'Assemblée Générale des Actionnaires de
FPM S.A.
Kinshasa/Gombe

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 sur :

- L'audit des états financiers annuels de **FPM S.A.** tels, qu'ils sont joints au présent rapport ;
- Les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

1. Audit des états financiers annuels

1.1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de **FPM S.A.**, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations complémentaires relatives aux états financiers annuels pour l'exercice clos à cette date.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **FPM S.A.** au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur financier et aux instructions et directives de la Banque Centrale du Congo.

1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants du **FPM S.A.** conformément au code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur financier et aux instructions et directives de la Banque Centrale du Congo, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation des états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

PricewaterhouseCoopers RDC SAS, Immeuble Midema, 13, Avenue Mongala, Gombe, B.P. 10195 Kinshasa I, République Démocratique du Congo

T: (243) 99 930 99 00 / 01 - (243) 99 839 62 71 - (243) 81 037 26 45, www.pwc.com

Société par Actions Simplifiée au capital variable de CDF 18.600.000 - RCCM : CD/KIN/RCCM/14-B-4773 - N° Id. Nat. 01-832-N88290C - N° Impôt A0700522B.

Bureau à Lubumbashi : 1034, Av. Kilela Balanda - Immeuble Infinity, 3^{ème} Etage - B.P. 7224 Lubumbashi - Province du Haut Katanga - T : (243) 99 930 99 02 - (243) 81 710 39 93

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de l'institution.

1.4. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

2.1 Les vérifications spécifiques prévues par la Banque Centrale du Congo telles que prévues par l'instruction n° 19

Nos vérifications sur les diligences spécifiques prévues par l'instruction n°19 de la Banque Centrale du Congo ont porté sur :

- l'appréciation de l'organisation et de la gouvernance de l'institution et de la qualité de ses dispositifs d'identification, de mesure de surveillance, de contrôle et de réduction des risques ;
- l'appréciation de l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et de conformité de l'institution;
- l'appréciation sur les dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et la prolifération ainsi que la sécurité informatique ;
- l'appréciation sur la maîtrise des risques inhérents aux prestations de services essentiels externalisés.

Il ressort de ces vérifications que l'institution dispose d'un dispositif de contrôle interne qui lui assure l'identification, la mesure et le contrôle de risques significatifs auxquels elle est exposée et ce dispositif est soutenu par un système d'information qui lui permet de traiter ses opérations.

L'ensemble des diligences, conclusions et recommandations visant à renforcer la conformité aux instructions et directives de la Banque Centrale du Congo seront communiqués à la Direction de l'institution et à la Banque Centrale du Congo dans un rapport séparé conformément à l'article 15 de l'instruction n° 19 de la Banque Centrale du Congo.

2.2 Vérifications spécifiques sur les autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.



Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Le Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers RDC SAS
Représenté par Jean Jacques MUKULA
Expert-Comptable Agréé ONEC
EC/16.00351

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Mukula'.

Le 29 mars 2025

ANNEXE 1 :

**PORTANT RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A
L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée :

1. nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit prévu par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
2. nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA ;
3. nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux du commissaire aux comptes, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers annuels ;
4. nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
5. nous identifions et évaluons les risques que les états financiers annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
6. nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers annuels, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers annuels, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

7. nous prenons connaissance du contrôle interne de l'institution afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'institution. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
8. nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers annuels des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
9. nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
10. nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
11. nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers annuels, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers annuels et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
12. nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers annuels et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers annuels ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers annuels conformément au référentiel comptable applicable ;
13. nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
14. nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers annuels ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers annuels ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
15. nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les actionnaires est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
16. nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
17. nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

2. ETATS FINANCIERS ANNUELS

FPM S.A.

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2024 ET 31 DECEMBRE 2023
(Exprimés en Francs Congolais)

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES			
Caisses et Banque Centrale du Congo		2 091 743	770 087
Correspondants ordinaires à vue	4	59 350 530 481	50 266 234 987
Correspondants ordinaires à terme	5	<u>126 131 056 538</u>	<u>25 507 568 103</u>
		<u>185 483 678 762</u>	<u>75 774 573 177</u>
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
Crédits à la clientèle	6	<u>144 391 138 190</u>	<u>84 675 145 869</u>
		<u>144 391 138 190</u>	<u>84 675 145 869</u>
COMPTES DE TIERS ET DE REGULARISATION			
Divers actifs	7	4 373 030 006	677 965 504
Comptes de régularisation de l'actif	8	<u>350 816 653</u>	<u>179 296 532</u>
		<u>4 723 846 659</u>	<u>857 262 036</u>
VALEURS IMMOBILISEES			
Immobilisations incorporelles	9.a	54 574 677	66 269 250
Immobilisations corporelles	9.a	593 574 165	463 430 600
Immobilisations financières	9.b	<u>306 458 181</u>	<u>5 010 855</u>
		<u>954 607 023</u>	<u>534 710 705</u>
TOTAL ACTIF		<u>355 553 270 634</u>	<u>161 841 691 787</u>
COMPTES D'ORDRES			
Autres engagements de financement reçus des tiers	25	<u>8 535 171 600</u>	<u>87 236 445 200</u>
TOTAL COMPTES D'ORDRES		<u>8 535 171 600</u>	<u>87 236 445 200</u>

Les notes 1 à 27 font partie intégrante de ces états financiers annuels.

FPM S.A.

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2024 ET 31 DECEMBRE 2023
(Exprimés en Francs Congolais)

<u>PASSIF</u>	<u>Notes</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
COMPTES DES TIERS ET DE REGULARISATION			
Divers passifs	10	1 279 502 404	1 011 801 199
Comptes de régularisation du passif	11	<u>374 133 443</u>	<u>190 568 952</u>
		<u>1 653 635 847</u>	<u>1 202 370 151</u>
CAPITAUX PERMANENTS			
<u>Fonds propres</u>			
Capital social	12	21 557 532 000	21 557 532 000
Autres réserves		26 179 299 364	-
Report à nouveau		1 343 883 395	2 080 933 367
Résultat de l'exercice		2 407 516 061	(881 962 333)
Plus-value de réévaluation et provisions réglementées	13	<u>45 108 132 816</u>	<u>41 231 160 651</u>
		<u>96 596 363 636</u>	<u>63 987 663 685</u>
<u>Autres capitaux à long terme</u>			
Provision pour risques, charges et pertes	14	2 658 602 844	1 677 977 976
Emprunts à long et moyen termes	15	52 582 990 324	57 982 742 587
Fonds de Financement et de Garantie	16	<u>182 061 677 983</u>	<u>36 990 937 388</u>
		<u>237 303 271 151</u>	<u>96 651 657 951</u>
CAPITAUX PERMANENTS		<u>333 899 634 787</u>	<u>160 639 321 636</u>
TOTAL PASSIF		<u>335 553 270 634</u>	<u>161 841 691 787</u>
COMPTES D'ORDRES – Engagements donnés			
Autres garanties données aux établissements de crédit	26	<u>49 911 910 762</u>	<u>5 356 418 424</u>
TOTAL COMPTES D'ORDRES		<u>49 911 910 762</u>	<u>5 356 418 424</u>

Les notes 1 à 27 font partie intégrante de ces états financiers annuels.

FPM S.A.

**COMPTES DE RESULTAT POUR LES EXERCICES CLOTURES
AUX 31 DECEMBRE 2024 ET 31 DECEMBRE 2023
(Exprimés en Francs Congolais)**

COMPTES DE RÉSULTAT	Notes	2024	2023
Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	17	2 723 567 189	1 162 545 293
Produits sur opérations avec la clientèle	18	8 789 300 831	4 099 204 341
Charges sur opérations avec la clientèle		<u>(85 221 223)</u>	<u>(29 868 583)</u>
MARGE D'INTERMEDIATION		<u>11 427 646 797</u>	<u>5 231 881 051</u>
Produits sur opérations bancaires diverses	19	13 565 884 216	15 832 447 716
Charges sur opérations bancaires diverses	20	<u>(8 389 658 256)</u>	<u>(287 753 005)</u>
PRODUIT NET BANCAIRE		<u>16 603 872 757</u>	<u>20 776 575 762</u>
Subvention d'exploitation		-	88 843 665
Charges générales d'exploitation	21	(3 789 728 768)	(3 217 467 821)
Charges de personnel	22	(3 744 021 279)	(2 857 775 208)
Impôts et taxes		<u>(271 038 828)</u>	<u>(98 835 879)</u>
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		<u>8 799 083 882</u>	<u>14 691 340 519</u>
Dotations aux amortissements	23	<u>(253 256 571)</u>	<u>(166 382 554)</u>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ET EXCEPTIONNEL		<u>8 545 827 311</u>	<u>14 524 957 965</u>
Dotations et reprises sur provisions	24	(6 471 628 965)	(15 409 790 552)
Résultat exceptionnel		442 400 262	12 340 154
Plus-value ou Moins-value sur cession d'éléments d'actifs		<u>6 042 405</u>	<u>46 288 813</u>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		<u>2 522 641 013</u>	<u>(826 203 620)</u>
Impôt sur le bénéfice et profit		<u>(115 124 952)</u>	<u>(55 758 713)</u>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>2 407 516 061</u>	<u>(881 962 333)</u>

Les notes 1 à 27 font partie intégrante de ces états financiers annuels.

FPM S.A.

**ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2024
(Exprimé en Francs Congolais)**

	<u>Capital social</u>	<u>Capital en instance d'approbation (autres réserves)</u>	<u>Provision pour reconstitution du capital</u>	<u>Résultat reporté</u>	<u>Résultat de l'exercice en cours</u>	<u>Plus-value de réévaluation</u>	<u>Total</u>
Solde au 01-01-2024	21 557 532 000		41 065 023 172	2 080 933 367	(881 962 333)	166 137 479	63 987 663 685
Augmentation		26 179 299 364	3 829 271 002	144 912 361	2 407 516 061	47 701 163	32 608 699 951
Diminution	-	-	-	-	-	-	-
Transfert entre postes	=	=	=	(881 962 333)	881 962 333	=	=
Solde au 31-12-2024	<u>21 557 532 000</u>	<u>26 179 299 364</u>	<u>44 894 294 174</u>	<u>1 343 883 395</u>	<u>2 407 516 061</u>	<u>213 838 642</u>	<u>96 596 363 636</u>

Les notes 1 à 27 font partie intégrante de ces états financiers annuels.

FPM S.A.

**TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE
POUR LES EXERCICES 2024 ET 2023
(Exprimés en Francs Congolais)**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<u>Activités d'exploitation</u>		
Produits d'exploitation bancaires encaissés	10 512 612 711	5 855 278 538
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(85 221 223)	(29 684 156)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(7 533 750 047)	(5 927 103 587)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	5 176 225 960	(757 778 765)
Impôts sur le bénéfice et profit	<u>(115 124 952)</u>	<u>(32 334 856)</u>
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation (a)	<u>7 954 742 449</u>	<u>(891 622 826)</u>
<u>Activités d'investissement</u>		
Acquisitions /Cessions sur portefeuilles d'investissement	(59 715 992 321)	(38 180 050 162)
Acquisitions /Cessions sur immobilisations	<u>(419 896 318)</u>	<u>(114 508 732)</u>
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (b)	<u>(60 135 888 639)</u>	<u>(38 294 558 894)</u>
<u>Activités de financement</u>		
Emission d'emprunts et financements assimilés	5 399 752 263	33 304 768 286
Emission Fonds de financement et de garantie	145 070 740 595	34 312 519 916
Remboursement d'emprunt	(24 656 830 261)	(217 494 459)
Augmentation /diminution du capital	<u>26 179 299 364</u>	<u>-</u>
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (c)	<u>151 992 961 961</u>	<u>67 399 793 743</u>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités (d)	9 897 289 814	11 316 566 664
Variations nettes de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice e=(a+b+c)	<u>99 811 815 771</u>	<u>28 213 612 023</u>
Liquidités et équivalents de liquidités au début d'exercice (f)	<u>75 774 573 177</u>	<u>36 244 394 490</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice (g)	<u>185 483 678 762</u>	<u>75 774 573 177</u>

Les notes 1 à 27 font partie intégrante de ces états financiers annuels.



FPM S.A.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

1. ACTIVITES

FPM S.A. est une société anonyme, créée conformément à l'acte consultatif et statuts notariés du 28 août 2014 et enregistrée dans le Registre de Commerce et de Crédit Immobilier (RCCM) n° CD/KIN/RCCM/14-B-3205 du 6 septembre 2014. FPM S.A. a été agréé par la Banque Centrale du Congo en tant que Société financière en date du 2 février 2015.

La société a pour objet en République Démocratique du Congo, tant pour elle-même que pour le compte des tiers, d'effectuer toutes les opérations de crédit en vue d'assurer le financement des personnes morales congolaises opérant dans le financement des Micro-Petites et Moyennes Entreprises, de prendre toutes garanties pour son propre compte, de contracter tous les emprunts et tous les engagements en toute monnaie, d'effectuer tous placements, et plus généralement d'effectuer toutes opérations civiles ou commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet.

La société est soumise à la législation des établissements de crédit de la République Démocratique du Congo telle que régie par l'Ordonnance-Loi n°72/004 du 14 janvier 1972 afférente à la protection de l'épargne et au contrôle des intermédiaires financiers et telle que modifiée par la loi n°22/069 du 27 décembre 2022 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit en RDC.

2. PRINCIPALES REGLES COMPTABLES APPLIQUEES

Les principales règles comptables appliquées se résument comme suit :

2.1. Présentation des états financiers annuels

Les états financiers annuels sont préparés selon la méthode conventionnelle du coût historique et conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur bancaire (Guide Comptable des Etablissements de Crédit) complétés par les instructions et directives de la Banque Centrale du Congo.

2.2. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en monnaie nationale au taux de change approchant ceux applicables par le système bancaire à la date de la transaction.

Les gains ou pertes de change réalisés en cours d'exercice sur les opérations commerciales sont enregistrés dans les comptes de résultat.

Les actifs et les passifs monétaires sont convertis en monnaie nationale au taux de change en vigueur à la date du bilan.

L'ajustement sur position de change découlant de la conversion au taux de clôture des actifs et passifs en devises est reconnu en comptes de résultat.

2.3. Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Chaque année, conformément à l'Ordonnance-loi n° 89/017 du 18 février 1989, les immobilisations sont réévaluées par l'application des coefficients fixés annuellement par le Ministère des Finances.

Les augmentations dans la valeur comptable liées à la réévaluation sont créditées dans le compte « Plus-value de réévaluation ». Suivant l'instruction de la Banque Centrale du Congo contenue dans la lettre référencée Gouv. /n° 001103 du 2 août 2007, la plus-value dégagée n'est plus transférable au capital social à partir de l'exercice 2007.

Depuis le 31 décembre 2000, les terrains sont réévalués conformément aux dispositions de l'article premier et de l'article 5 modifié de l'Arrêté Ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/98 du 13 avril 1998.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la valeur comptable des immobilisations selon un taux annuel en fonction de la durée de vie d'utilisation estimée ci-après :

	<u>Durée de vie</u>
Immeuble	20 à 40 ans
Matériel et mobilier	10 ans
Equipements	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel roulant	4 ans

2.4 Provision pour reconstitution du capital social

Selon l'article 3 du Décret n° 04/049 du 20 mai 2004 complétant l'Ordonnance-Loi n° 77-332 du 20 novembre 1977 fixant les modalités d'application obligatoire du Plan Comptable Général Congolais, il est institué une provision réglementée dénommée « Provision pour Reconstitution du Capital social » en vue de préserver les Fonds Propres des Etablissements de Crédit et de Micro-Finances.

Le montant de la dotation au titre de cette provision est déterminé sur base de la contre-valeur en Francs Congolais du capital social exprimé en une monnaie étrangère de référence.

Ce montant représente la différence négative entre la contre-valeur aux taux de change de clôture et celle à l'ouverture après prise en compte de la plus-value de réévaluation dégagée pendant l'exercice comptable.

En cas d'augmentation du capital social en cours d'exercice, les taux de change applicables seront ceux de la date de l'augmentation du capital et de la clôture de la période considérée.

Cette provision est fiscalement déductible et ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social à ces conditions :

- La provision doit être certifiée par un commissaire aux comptes ;
- Elle doit faire l'objet d'une déclaration au même titre que les revenus.

2.5. Comptabilisation en monnaies étrangères des éléments de fonds propres

La Banque Centrale du Congo a autorisé les institutions financières à comptabiliser en monnaie étrangère la provision pour reconstitution du capital, les résultats reportés, le résultat du dernier exercice en attente d'affectation et les réserves en vue de la préservation de leurs fonds propres. L'ajustement monétaire qui en découle est reconnu dans le résultat de l'exercice.

3. TAUX DE CONVERSION

Le taux de conversion du Franc congolais par rapport au USD et à l'EURO se présente comme suit :

	<u>2024</u> FC	<u>2023</u> FC
1 Euro =	3 042,8488	2 977,4404
1 USD =	2 845,0572	2 679,6016

4. CORRESPONDANTS ORDINAIRES A VUE

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Equity BCDC	35 981 540 432	44 886 450 866
Rawbank	19 240 964 967	-
Banque Of Africa	2 252 339 953	2 656 431 621
Ecobank	1 506 503 166	2 255 192 579
Smico	301 598 084	271 165 473
Advans Bank	12 584 911	186 406 351
Finca	11 186 509	10 561 301
Guigal	42 985 685	26 796
Standard Bank	340 269	-
UBA	486 505	-
Total	<u>59 350 530 481</u>	<u>50 266 234 987</u>

5. CORRESPONDANTS ORDINAIRES A TERME

Ce poste se présente comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Banques, dépôts à terme	126 108 582 919	25 507 568 103
Créances rattachées	22 473 619	63 539 598
Provisions sur créances rattachées	-	(63 539 598)
Total	<u>126 131 056 538</u>	<u>25 507 568 103</u>

Les dépôts à terme comprennent les dépôts à terme rémunérés pour un montant total de USD 40,8 millions (FC 116,186 milliards) ainsi que ceux non rémunérés pour USD 3,5 millions (FC 9,922 milliards).

- Les dépôts à terme rémunérés sont détenus auprès de banques et institutions suivantes :

	<u>Montant en USD</u>	<u>Montant en FC</u>
RAWBANK	11 525 000	32 789 284 230
EQUITY BCDC	9 413 000	26 780 523 424
EQUITY BCDC	1 060 000	3 015 760 632
ECOBANK	9 390 000	26 715 087 108
BOA	9 000 000	25 605 514 800
BOA	300 000	853 517 160
GUILGAL	100 000	284 505 720
GUILGAL	50 000	142 252 860
Total	<u>40 838 000</u>	<u>116 186 445 934</u>

- Les dépôts à terme non rémunérés sont détenus auprès de banques et institutions suivantes :

	<u>Montant en USD</u>	<u>Montant en FC</u>
SMICO	500 000	1 422 528 600
SMICO	250 000	711 264 300
FINCA	675 000	1 920 413 610
BAOBAB IMF	250 000	711 264 300
BAOBAB IMF	275 000	782 390 730
PROCFIN	537 500	1 529 218 245
GUILGAL	500 000	1 422 528 600
PAIDEK	175 000	497 885 010
ADVANS BANK	175 000	497 885 010
HEKIMA	150 000	426 758 580
Total	<u>3 487 500</u>	<u>9 922 136 985</u>

6. CREDITS A LA CLIENTELE

Les crédits à la clientèle sont détaillés comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Crédits à moyen terme	(a) 143 390 882 880	84 273 470 320
Créances rattachées	(c) <u>1 000 255 310</u>	<u>401 675 549</u>
Total crédits à la clientèle (brut)	144 391 138 190	84 675 145 869
Provision sur mauvaises créances	<u>-</u>	<u>-</u>
Total	<u>144 391 138 190</u>	<u>84 675 145 869</u>

- (a) Les crédits à moyen terme correspondent à l'encours des crédits sains détaillés comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Crédit senior restant dû sur les IMF	103 417 829 220	58 415 314 880
Crédit senior restant dû sur les banques	36 416 732 160	22 776 613 600
Crédit senior restant dû sur les COOPEC	3 507 955 528	3 081 541 840
Crédit à la consommation	<u>48 365 972</u>	<u>-</u>
Total	<u>143 390 882 880</u>	<u>84 273 470 320</u>

- (b) Les créances rattachées correspondent aux intérêts courus non échus à la clôture et calculés au prorata temporis.

7. **DIVERS ACTIFS**

Ce poste se détaille comme suit :

		<u>2024</u>	<u>2023</u>
Débiteurs divers	(a)	3 917 477 898	437 137 550
Etat (crédit d'impôts)	(b)	432 175 879	181 527 084
Autres avances au personnel	(c)	<u>23 376 229</u>	<u>59 300 870</u>
Total		<u>4 373 030 006</u>	<u>677 965 504</u>

- (a) Les débiteurs divers représentent essentiellement les frais de gestion du projet Fonds de Garantie Partielle de Portefeuille de Crédit de la Banque Mondiale et KfW à refacturer au Guichet GPPC pour FC 2.839.705.822, les avances versées aux fournisseurs BEDIMO sur les travaux de cloisonnement pour FC 847.299.031, le décaissement d'une IFP non abouti au 31/12/2024 pour FC 230.375.150 ainsi que les autres débiteurs pour FC 97.895. La hausse du solde des débiteurs divers est principalement expliquée par l'accroissement des honoraires de gestion du guichet GPPC de la Banque Mondiale et les débours à récupérer sur ce guichet.
- (b) La rubrique « Etat » est constituée essentiellement du crédit l'impôt non certifié pour FC 178.004.298 (des exercices 2016, 2021 et 2022) ainsi que la provision pour détérioration de ce crédit d'impôt pour FC 118.684.625 et la TVA à refacturer sur les honoraires du gestionnaire pour FC 372.856.206
- (c) La rubrique « Autres avances au personnel » est essentiellement constituée d'une part des avances sur frais de mission staff effectuée vers la fin d'année dont les justificatifs ont été apportés en janvier pour FC 6.691.318 et d'autre part du solde sur la carte prépayée Ecobank pour FC 16.684.912.

8. **COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF**

Ce solde correspond aux charges comptabilisées d'avance qui sont reportées pour le prochain exercice auquel elles sont proportionnellement imputables. Il s'agit notamment des frais d'assurance responsabilité civile pour FC 127 millions ainsi que les autres charges différées pour FC 224 millions dont les frais de formation de membres du CODIR élargi, soins de santé pour le premier trimestre 2025 ainsi que les billets d'avions pour le Conseil d'Administration d'avril de l'ADGA pour FC 144 millions, les droits annuels d'utilisation sage pour FC 23 millions, les cotisations annuelles 2025 aux différentes plateformes (GIIN, AFRACA) desquelles le FPM S.A. est membre pour FC 30 millions, etc ;

9. IMMOBILISATIONS

(a) Immobilisations corporelles et incorporelles

Ce poste au 31 décembre 2023 se décompose comme suit :

Rubriques	Matériels roulants	Matériels Informatiques	Matériels de bureau	Matériels Electriques	Mobiliers de Bureau	Aménagements	Total Immobilisations corporelles	Logiciels	Etudes, Recherche et Développement	Immobilisations Incorporelles	Total Immobilisations
	a	b	c	d	e	f	g = a+b+c+d+e+f	h	i	j = h+i	l = g+i+j+k
Valeurs Brutes											
Au 31-12-2023	462 433 283	183 033 703	18 668 220	147 913 263	57 320 284	110 834 436	980 203 189	226 755 961	43 464 153	270 220 114	1 250 423 303
Acquisitions	317 508 539	31 501 148	45 213 878	0	2 345 577	-	396 569 142	-	-	-	396 569 142
Transferts et régularisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions, vols et disparition	-	(62 252 218)	(10 864 643)	(139 971 111)	(24 851 899)	(110 834 436)	(348 774 307)	(94 985 532)	-	(94 985 532)	(443 759 839)
Complément réévaluation	78 282 159	15 160 681	1 874 237	910 474	3 944 162	-	100 171 713	-	-	-	100 171 713
Au 31-12-2024	856 223 981	167 443 314	54 891 692	8 852 626	38 758 124	-	1 128 169 737	131 770 429	43 464 153	175 234 582	1 303 404 319
Amortissements											
Au 31-12-2023	155 638 189	129 327 696	14 623 427	89 220 811	46 898 307	81 064 159	516 772 589	160 486 711	43 464 153	203 950 864	720 723 453
Dotations de l'exercice	166 793 434	28 132 535	7 716 890	6 311 431	3 068 409	6 586 813	218 609 512	8 121 232	-	8 121 232	226 730 744
Transferts et régularisations	-	(390 769)	(3 202 231)	-	-	-	(3 593 000)	-	-	-	(3 593 000)
Cessions, vols et disparition	-	(62 252 220)	(10 864 645)	(90 142 481)	(21 706 246)	(87 650 972)	(272 616 564)	(94 985 533)	-	(94 985 533)	(367 602 097)
Complément réévaluation	37 069 922	10 774 944	590 124	656 000	3 379 560	-	52 470 550	-	-	-	52 470 550
Supplément d'amortissement	19 923 271	2 197 277	100 046	262 124	469 767	-	22 952 485	3 573 342	-	3 573 342	26 525 827
Au 31-12-2024	379 424 816	107 789 463	8 963 611	6 307 885	32 109 797	-	534 595 572	77 193 752	43 464 153	120 659 905	655 259 477
Valeurs Nettes au 31-12-2023	306 795 094	53 706 007	4 044 793	58 692 452	10 421 977	29 770 277	463 430 600	66 269 250	-	66 269 250	529 699 850
Valeurs Nettes au 31-12-2024	478 799 165	59 653 851	45 928 081	2 544 741	6 648 327	-	593 574 165	54 574 677	-	54 574 677	648 148 842

(b) Immobilisations financières

Les immobilisations financières se composent des cautions financières versées à des fournisseurs. L'augmentation de ce poste s'explique par la garantie locative versée à Ecobank pour les nouveaux bureaux de FPM S.A..

10. DIVERS PASSIFS

Ce poste se détaille comme suit :

		<u>2024</u>	<u>2023</u>
Impôts à payer	(a)	539 955 173	162 348 122
Fournisseurs et comptes rattachés	(b)	526 663 872	580 264 350
Créditeurs divers	(c)	148 912 018	268 933 120
Personnel		-	255 607
Autres		<u>63 971 341</u>	<u>-</u>
Total		<u>1 279 502 404</u>	<u>1 011 801 199</u>

- (a) Le solde des impôts à payer correspond aux impôts et taxes exigibles après le 31 décembre 2024 dont la TVA et l'IPR sur les rémunérations payées au personnel et sur indemnités payées aux administrateurs du mois de décembre 2024.
- (b) Le solde des fournisseurs et comptes rattachés correspond à la somme des factures reçues à payer et la somme des factures à recevoir imputables à l'exercice 2024 qui sont provisionnées.
- (c) Le solde des créditeurs divers correspond principalement aux indemnités payables aux administrateurs, aux paiements reçus anticipativement des clients et aux notes des frais partagés à rembourser au FPM ASBL.

11. COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

Ce poste est constitué principalement de charges provisionnées pour les droits proportionnels de 1% sur augmentation du capital pour FC 280 millions, les commissions perçues d'avance pour due diligences sur les mises en place de crédits pour FC 67 millions ainsi que les autres charges provisionnées pour FC 27 millions.

12. CAPITAL SOCIAL

Le capital social de FPM S.A. est détenu de la manière suivante :

<u>Actionnaires</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Nombre d'actions</u>
KFW	10 425 541 200	113 321
BIO	7 360 000 000	80 000
CORDAID	3 679 990 800	40 000
INCOFIN	<u>92 000 000</u>	<u>1 000</u>
Total	<u>21 557 532 000</u>	<u>234 321</u>

Le capital social libéré du fonds est constitué de 234.321 actions. La valeur du capital social libéré s'est dépréciée d'environ 66%, dont 12% au cours de l'exercice 2023. Cette dépréciation est corrigée par une provision pour reconstitution du capital libéré et des plus-values de réévaluation des actifs immobilisés (voir Note 13) conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Au 31 décembre 2024, l'opération de l'augmentation du capital, par incorporation de la dette de FC 24.6 milliards de la KFW, effectuée par l'institution en juin est encore en cours de validation par la Banque Centrale du Congo. Cette opération ramènera le capital social libéré du FPM S.A. à FC 46 milliards. En attendant, cette somme est logée dans la rubrique « capital en instance d'affectation ».

13. PLUS-VALUE DE REEVALUATION ET PROVISIONS REGLEMENTEES

Ce poste comprend le cumul d'écarts résultant des réévaluations des actifs immobilisés corporels dont la réévaluation opérée le 31 décembre 2024 (Arrêté ministériel n°/CAB/MIN/FINANCES/2025/003 du 06 février 2025 portant fixation des coefficients de réévaluation applicables aux bilans clos au 31 décembre 2024) et le cumul d'écarts résultant des réévaluations successives du capital social libéré détenu à l'ouverture de chaque exercice comptable (Décret n° 04/049 du 20 mai 2004 complétant l'Ordonnance-Loi n° 77-332 du 20 novembre 1977 fixant les modalités d'application obligatoire du Plan Comptable Général Congolais, instituant la provision réglementée dénommée "Provision pour Reconstitution du Capital Social" en vue de préserver les fonds propres des établissements de crédit et de microfinances).

14. PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET PERTES

Ces provisions se détaillent comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Provisions sur crédits sains	1 433 425 169	842 734 703
Provisions risques généraux	<u>1 225 177 675</u>	<u>835 243 273</u>
Total	<u>2 658 602 844</u>	<u>1 677 977 976</u>

- La provision sur crédits sains correspond à la somme des provisions réglementaires sur l'encours de crédits sains (1% de l'encours) dont la variation reste proportionnelle à celle de l'encours de crédits sains.
- Les provisions pour risques généraux représentent les provisions pour avantages au personnel (bonus exercice 2024, indemnités de retraite) et autres risques généraux encourus par FPM S.A. à la date de clôture.

15. EMPRUNTS A LONG ET MOYEN TERMES

Les emprunts se détaillent comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Emprunts à long et moyen termes	52 569 544 413	57 961 598 547
Dettes rattachées	<u>13 445 911</u>	<u>21 144 040</u>
Total	<u>52 582 990 324</u>	<u>57 982 742 587</u>

Le solde des emprunts à long et moyen termes comprend à l'encours de fonds d'urgence reçus de la KfW pour FC 46,9 milliards soit USD 16,5 millions et de NEDERLANDSE FINANCIERINGS-MAATSCHAPPIJ VOOR ONTWIKKELINGSLANDEN N.V. (FMO) pour FC 5,7 milliards soit USD 2 millions. L'emprunt KfW sera soit converti en actions sans droit de vote, à détenir par KfW pour le compte du ministère des Finances ou soit prêté à nouveau au FPM S.A. suivant les conditions du marché au 30 décembre 2028.

16. FONDS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Ce poste se présente comme suit :

		<u>2024</u>	<u>2023</u>
Fonds de Garantie	(a)	179 049 204 957	34 859 463 167
Fonds de financements des coûts	(b)	<u>3 012 473 026</u>	<u>2 131 474 221</u>
Total		<u>182 061 677 983</u>	<u>36 990 937 388</u>

(a) Le solde du fonds de garantie comprend :

- la dotation sous gestion pour USD 36 millions (FC 102.334 millions) pour le guichet de Garantie Partielle de Portefeuille de Crédit aux PME dans le Cadre du Projet Transforme financé par la Banque Mondiale y compris la rémunération sur placement de la dotation. La contrepartie de ce fonds est disponible en comptes à vue et à terme auprès de correspondants (Voir Note 5 ci-dessus) ;
- la dotation sous gestion pour USD 26.965 millions (FC 76.716 millions) pour le guichet Impact de la Garantie Partielle des Crédits aux PME dans le cadre du Projet de fonds d'urgence financé par KFW. La contrepartie de ce fonds est disponible en comptes à vue et à terme auprès de correspondants (Voir Note 5 ci-dessus).

(b) Le solde du fonds de financement des coûts correspond aux fonds restant à utiliser afin de couvrir les charges d'exploitations additionnelles du FPM S.A. dans le cadre du Projet de Fonds d'urgence avec KFW.

17. PRODUITS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES

Ce poste représente essentiellement les intérêts (courus perçus et courus non perçus) sur les dépôts à terme de fonds du FPM S.A. pour FC 738 millions et sur les dotations (Guichet PME et Guichet impact) auprès des Institutions partenaires pour FC 1,99 milliards.

18. PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Ces produits se détaillent comme suit :

		<u>2024</u>	<u>2023</u>
Intérêts sur crédits à moyen terme		8 208 626 154	3 569 656 419
Commissions sur crédits		<u>580 674 677</u>	<u>529 547 922</u>
Total		<u>8 789 300 831</u>	<u>4 099 204 341</u>

Ce poste représente les intérêts (courus perçus et courus non perçus) sur le portefeuille de crédit ainsi que les commissions perçues sur les décaissements des crédits. La variation de ce poste est afférente à l'accroissement du portefeuille de crédits.

19. PRODUITS SUR OPÉRATIONS BANCAIRES DIVERSES

Ces produits se détaillent comme suit :

		<u>2024</u>	<u>2023</u>
Profit de change sur règlement	(a)	1 564 857 021	11 181 816 627
Profit sur position de change	(b)	12 001 027 195	4 336 509 432
Commissions de gestion des fonds	(c)	<u>-</u>	<u>314 121 657</u>
Total		<u>13 565 884 216</u>	<u>15 832 447 716</u>

- (a) Le profit de change sur règlement représente les gains de change résultant des remboursements des prêts par les clients et des remboursements des placements en dépôts à terme. La variation est expliquée essentiellement par le reclassement entre position de change et position sur règlement
- (b) Le profit sur position de change correspond au profit résultant de l'actualisation des soldes de comptes libellés en devises étrangères au taux de change à la clôture de l'exercice ;
- (c) Les commissions de gestion des fonds comprennent les revenus provenant des commissions de gestion du Fonds de Garantie Partielle de Portefeuille de Crédits aux PMES par FPM S.A.. Ces commissions au 31 décembre 2024 ont été reclassées dans les revenus de placement suivant le schéma comptable GPP(Garantie partielle de portefeuille).

20. CHARGES SUR OPERATIONS BANCAIRES DIVERSES

Ces charges se détaillent comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Perte de change sur règlement	8 052 246 974	21 117 015
Intérêts sur autres emprunts à long terme	<u>337 411 282</u>	<u>266 635 990</u>
Total	<u>8 389 658 256</u>	<u>287 753 005</u>

La perte de change sur règlement représente les différences de change résultant de la différence entre les taux historiques lors de la comptabilisation des factures et les taux effectifs lors des paiements.

21. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Autres services extérieurs	470 794 497	176 320 089
Indemnités des administrateurs	466 657 911	253 828 837
Loyers et charges locatives	366 814 449	116 536 607
Honoraires d'audit	314 971 645	183 772 809
Hôtel, Restaurant, Cafétéria (HORECA)	282 033 834	217 032 462
Frais de la Banque Centrale	278 552 600	333 115 684
Transports à l'étranger	248 609 643	213 278 798
Honoraires pour avocats	241 499 384	100 831 244
Honoraires d'assistance technique	217 104 074	988 915 065
Frais d'assurance	104 421 199	87 457 045
Marketing et publicité	133 750 292	63 763 534
Frais d'actes et de justice	-	3 871 020
Autres	<u>664 519 240</u>	<u>478 744 627</u>
Total	<u>3 789 728 768</u>	<u>3 217 467 821</u>

La variation du poste « charges générales d'exploitation » est expliquée essentiellement par l'accroissement réel de certaines charges telles que les indemnités des administrateurs, les frais d'audit, les frais d'avocats, les charges locatives du bureau, les frais de déplacement à l'étranger.

La rubrique « Autres » comprend essentiellement les congés payés pour FC 72 millions, les heures supplémentaires pour FC 15 millions, l'indemnité de vie chère pour FC 157 millions, la cotisation sociale à l'ONEM pour FC 4 millions, le transport mensuel pour FC 30 millions, les frais de formation du personnel pour FC 183 millions ainsi que le colis de fin d'année au personnel pour FC 23 millions. La forte baisse sur ce poste est essentiellement expliquée par les avantages liés à la sortie des effectifs du FPM S.A. de l'ancien DG (paiement du solde de tout compte effectué en 2023).

22. CHARGES DE PERSONNEL

Ce poste est constitué des éléments ci-après :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Salaires de base	1 694 495 447	1 026 899 822
Indemnité de logement	656 376 533	442 542 902
Soins médicaux	230 969 011	161 625 499
Cotisation CNSS QP Employeur	295 775 507	248 084 414
Primes	314 523 119	196 767 012
Cotisation INPP	68 255 886	57 250 249
Autres	<u>483 625 776</u>	<u>724 605 310</u>
Total	<u>3 744 021 279</u>	<u>2 857 775 208</u>

La variation de ce poste est expliquée d'une part par les recrutements réalisés pour renforcer l'équipe FPM SA, dont certains, effectués à la fin de 2023, ont été pris en charge sur l'ensemble de l'exercice 2024 et d'autres part par l'implémentation du cadre des avantages pour les employés.

La rubrique « Autres » comprend essentiellement les congés payés, les heures supplémentaires, l'indemnité de vie chère, la cotisation sociale à l'ONEM, le transport mensuel, les frais de formation du personnel ainsi que le colis de fin d'année au personnel. La forte baisse sur ce poste est essentiellement expliquée par les avantages liés à la sortie des effectifs de l'ancien DG (solde de tout compte).

23. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations aux amortissements proviennent des postes ci-après :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Logiciels	11 694 574	21 560 737
Etudes, Recherche et Développement	-	11 683 912
Matériel de transport	186 716 705	73 790 758
Matériel informatique	30 329 812	15 498 612
Matériel de bureau	7 816 936	486 153
Mobilier de bureau	3 538 176	3 487 154
Matériel électrique	6 573 555	17 764 538
Aménagements	<u>6 586 813</u>	<u>22 110 690</u>
Total	<u>253 256 571</u>	<u>166 382 554</u>

La variation de ce poste est expliquée par l'effet combiné de la cession de certaines immobilisations ainsi que les acquisitions de la période : véhicules, matériel électrique, matériels informatiques et mobiliers de bureau.

24. DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS

Les dotations et reprises sur provisions portent sur les éléments ci-après :

		<u>2024</u>	<u>2023</u>
Provision pour reconstitution du capital	(a)	5 496 652 465	15 458 391 838
Provisions sur avantages au personnel	(b)	433 471 621	(689 832 681)
Provisions sur crédits sains	(c)	536 733 258	517 310 106
Provisions sur risques généraux		-	59 181 973
Provisions sur trésorerie		4 771 621	97 718 790
Reprise des provisions sur crédits non sains		<u>-</u>	<u>(32 979 474)</u>
Total		<u>6 471 628 965</u>	<u>15 409 790 552</u>

- a) La provision pour reconstitution du capital représente l'actualisation du capital libéré en USD au taux de clôture. La forte baisse est expliquée par la quasi-stabilité du taux au courant de l'exercice comparée à l'année passée (Voir Note 12 ci-dessus).
- b) La provision sur les avantages au personnel comprend essentiellement la provision bonus du personnel pour l'exercice 2024 et provision retraite.
- c) Les provisions sur crédits sains représentent la provision sur l'encours de crédits au 31 décembre 2024.
- d) Au 31 décembre 2024, les échéances impayées en 2023 ayant été recouvrées, seules les provisions sur crédit d'impôts et acomptes provisionnels ont été constituées expliquant ainsi la baisse sur les postes risques généraux et provision trésorerie

25. ENGAGEMENTS REÇUS

Ce poste est détaillé comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Engagements de financement reçus de KfW	-	14 887 202 000
Engagements de financement reçus de BM	-	72 349 243 200
Emprunt auprès de la CFEF	<u>8 535 171 600</u>	<u>-</u>
Total	<u>8 535 171 600</u>	<u>87 236 445 200</u>

Ce solde correspond à la somme de USD 3 millions d'emprunt à recevoir de la Banque Mondiale via la Cellule d'exécution des Financements en faveur des États Fragiles (CFEF). Les différents engagements de 2023 de la KfW et de la Banque Mondiale ont été totalement libérés courant 2024.

26. ENGAGEMENTS DONNES

Ce poste est détaillé comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Garantie donnée à ADVANS	19 991 033 401	-
Garantie donnée à SMICO	8 010 570 080	2 678 899 544
Garantie donnée à GUILGAL	7 634 124 914	2 677 518 880
Garantie donnée à TID	4 680 913 719	-
Garantie donnée à PAIDEK	3 013 315 305	-
Garantie donnée à HEKIMA	2 946 641 390	-
Garantie donnée à BAOBAB	1 392 321 490	-
Garantie donnée à AKIBA	1 348 444 733	-
Garantie donnée à BONNE MOISSION	<u>894 545 730</u>	<u>-</u>
Total	<u>49 911 910 762</u>	<u>5 356 418 424</u>

Les engagements donnés correspondent à 50% des encours inscrits en garantie pour le guichet Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) de la Banque Mondiale et 70% des encours inscrits pour le guichet Impact de la KfW.

27. PASSIFS EVENTUELS

- Le contrôle fiscal sur les exercices comptables 2018-2020 effectué par l'administration fiscale a abouti à un avis de mise en recouvrement précédé d'un avis rectificatif après la réponse de l'institution à l'avis de redressement relatif à ce contrôle fiscal. Cet avis de mise en recouvrement portant sur l'exercice comptable 2020 s'élève à un montant total de FC 1.128 million dont un principal de FC 592 million et des pénalités de FC 536 millions. Cependant, le FPM a introduit un recours en contentieux en vue d'un dégrèvement après paiement de 10% du montant principal de l'avis au titre de sursis payé afin de surseoir toute action de recouvrement de la part du receveur des impôts avant la décision de la Division du Contentieux. Suite à l'absence de réponse de DGI dans le délai imparti par la loi, le FPM SA avait saisi la justice sollicitant l'annulation du redressement. En janvier 2025, suite à la réponse de l'administration rejetant les moyens présentés, le FPM a saisi le ministre de Finance pour solliciter son injonction à la DGI pour le réexamen du dossier.
- Le contrôle fiscal de l'exercice 2022 effectué par l'administration fiscale a abouti à un avis de redressement de FC 698 millions puis à un avis rectificatif de FC 592 millions. Le FPM S.A. a adressé les correspondances à la DGI et estime qu'une issue favorable lui sera réservée

Par ailleurs, le contrôle de l'exercice 2023 lancé au courant du quatrième trimestre 2024 par l'administration fiscale est en cours, il n'est pas possible d'estimer l'impact des résultats de ce contrôle sur les états financiers annuels au 31 décembre 2024. Toutefois, la Direction considère comme peu probable l'éventualité que lesdits contrôles aboutissent à des montants d'imposition significatifs.

* * *

02, Avenue Kasa-Vubu, Croisement Boulevard Du 30 Juin
Commune de la Gombe | Kinshasa | RD Congo
www.fpm.cd

Contact FPM SA :
administration@fpmsa-rdc.com
☎ +243 976596005



KFW cfef
Centre de Coopération Financière en faveur des États Fragiles



Cordaid 



FMO
Entrepreneurial
Development
Bank

